

Réactions à « Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs »

2 FEVRIER 2022

Suite à la publication d'un rapport de Terra Nova en décembre 2021 sur la précarité alimentaire, plusieurs représentants d'associations agissant dans le domaine de l'aide alimentaire ont souhaité réagir aux constats, aux idées et aux questionnements présentés par le rapport. Terra Nova a souhaité publier ces contributions dans le cadre de la Grande Conversation 2022, donnant ainsi la parole à la contradiction, à la diversité des points de vue et aux échanges d'arguments. Nous sommes ici au cœur de notre mission de think tank : l'animation du débat démocratique.

1. Réaction des Banques Alimentaires
2. Réactions des Restos du Coeur
3. Réponse des auteurs

Réaction des Banques Alimentaires au rapport « Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs »

2 FEVRIER 2022

Auteur.e.s

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES BANQUES ALIMENTAIRES

Les Banques Alimentaires ont souhaité apporter leur contribution en réaction au Rapport publié le 10 novembre 2021 par Terra Nova, « Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs ».

La première partie de ce rapport dresse en effet un constat qui nous a paru sévère de l'aide alimentaire, et ce sans avoir donné lieu à des auditions ou échanges préalables. Ce bilan ciblé sur l'aide alimentaire nous semble en décalage avec la deuxième partie du rapport qui porte un projet de société très large, celui d'une "Sécurité Alimentaire Durable", projet qui dépasse largement le cadre de l'aide alimentaire et sur lequel les Banques Alimentaires ne se sont pas positionnées.

Nous remercions Terra Nova d'avoir permis aux Banques Alimentaires, par cette présente contribution, de rappeler leur projet associatif et partager leur expérience. Lucides sur les défis à relever, les Banques Alimentaires soutiennent les démarches de progrès engagées pour y répondre avec leurs 6011 associations, CCAS et épiceries sociales partenaires.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET LA QUALITÉ DE L'ALIMENTATION DISTRIBUÉE AU CŒUR DU PROJET ASSOCIATIF DES BANQUES ALIMENTAIRES

Selon leur charte, les objectifs des Banques Alimentaires sont :

- de lutter simultanément contre la précarité alimentaire et le gaspillage alimentaire, d'utiliser l'aide alimentaire comme créatrice de lien social
- de participer à l'amélioration de l'alimentation distribuée
- de s'adapter constamment à l'évolution des besoins de nos partenaires, de la société et des personnes en situation de précarité, en respectant les grands objectifs de développement durable (ODD).

Le projet associatif des Banques Alimentaires n'a pas la prétention de répondre à l'ensemble de la problématique de l'insécurité alimentaire. L'aide alimentaire constitue en effet un complément pour l'alimentation des personnes en situation de précarité alimentaire. Les personnes accueillies à l'aide alimentaire déclarent économiser en moyenne 92 euros par mois ce qui est significatif par rapport à leur revenu moyen de 839 €, soit un budget grevé par les dépenses contraintes (énergie, logement, téléphonie).

L'aide alimentaire constitue également une porte d'entrée pour créer du lien social, grâce à l'engagement au quotidien de 7000 bénévoles : se construit une relation humaine de proximité, qu'aucune carte d'achat ne pourra remplacer, et ce alors que notre société est de plus en plus fragmentée et déstabilisée par la crise Covid. Le besoin d'accompagnement est important ou très important pour 66 % des personnes accueillies, d'autant que de moins en moins d'entre elles reçoivent l'aide de leur entourage (*étude FFBA par l'Institut CSA, novembre 2020*).

Le projet originel des Banques Alimentaires est basé sur la lutte contre le gaspillage. Leur mission s'inscrit désormais dans un cadre plus complexe, aux enjeux multiples, avec des actions diversifiées et innovantes. Conscientes des défis à relever, les Banques Alimentaires cherchent à inscrire leurs actions dans des démarches de progrès avec leurs 6011 partenaires (associations, CCAS et épicerie sociales), tout en accompagnant 2,1 millions de personnes.

1. LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, UN DÉFI QUI RESTE D'ACTUALITÉ

Le gaspillage alimentaire, malgré les progrès accomplis, reste un problème public d'actualité: 150 kilos d'aliments sont jetés par an, par habitant, soit l'équivalent de 159 euros par personne et près de 3% des émissions de CO2 en France par an.

Ainsi, le lien entre gaspillage et précarité alimentaire s'inscrit dans une économie circulaire vertueuse, dont le prérequis est bien sûr le strict respect de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité des aliments.

Qui peut souhaiter un retour en arrière sur la lutte contre le gaspillage, n'oublions pas que des produits consommables invendus étaient, il y a encore quelques années, tout simplement détruits ! La France a été le pays pionnier dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et ce combat qui porte ses fruits est désormais étendu au gaspillage non alimentaire avec l'entrée en vigueur au 1er janvier de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

Avec 75 000 tonnes récupérées et sauvées de la destruction par les Banques Alimentaires, ce sont 300 000 tonnes d'émissions équivalent Co² évitées par an grâce à leur action.

2. ENJEU DE LA PRÉVENTION SANTÉ PAR ALIMENTATION

Les conséquences physiologiques des déséquilibres alimentaires peuvent se manifester par la maigreur ou au contraire par le surpoids et l'obésité et les nombreuses maladies qui leurs sont associées (maladies cardio-vasculaires, diabète, cancer, etc.).

Les actions de diversification des approvisionnements des Banques Alimentaires et d'accompagnement des personnes accueillies se sont développées en lien avec la montée en puissance de ce nouvel enjeu public, celui de la prévention santé par l'alimentation : un sujet dont se sont saisies les Banques Alimentaires depuis plus de 10 ans, en travaillant sur les objectifs du Programme National Nutrition Santé (PNNS) créé en 2001.

2.1. PRÉVENTION SANTÉ PAR L'ALIMENTATION : LES BESOINS DES PERSONNES EN PRÉCARITÉ

Selon l'étude que la FFBA mène tous les deux ans avec l'Institut CSA (novembre 2020) :

- 82% des personnes interrogées déclarent connaître au moins un problème de santé.
- 19 % des personnes ayant recours à l'aide alimentaire déclarent avoir du surpoids,
- 16 % du diabète,
- 3% des maladies cardio-vasculaires

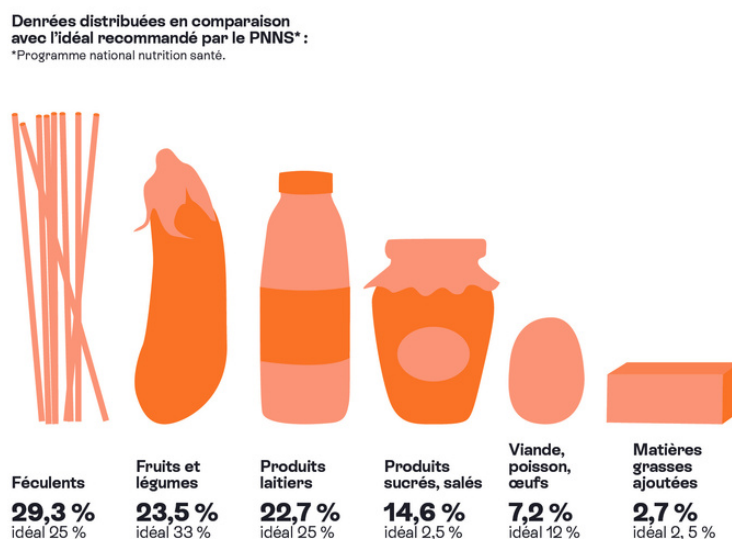
Entre 2012 et 2020, la demande en fruits et légumes des personnes accueillies est passée de 7% en 2014 à 22 % en 2020.

En réponse à ces attentes :

- En l'espace de 8 ans, la part des fruits et légumes distribués est passée du 18% à 24% du total des produits distribués par le réseau des Banques Alimentaires.

Ainsi :

- Pour 73 % des bénéficiaires, l'aide alimentaire permet ainsi d'avoir une alimentation équilibrée et pour 60 % de se sentir en meilleure santé : (étude FFBA/Institut CSA 2020).



Source : Publication rapport annuel 2020 des Banques Alimentaires | Banques Alimentaires (banquealimentaire.org)

2.2. LA RECHERCHE DE LA QUALITÉ, DE LA TRAÇABILITÉ ET DE L'ORIGINE FRANCE, UNE EXIGENCE CONSTANTE DANS LE TRAVAIL QUOTIDIEN DES BANQUES ALIMENTAIRES

- **Pour l'approvisionnement en produits alimentaires en général :**

Les Banques Alimentaires utilisent le logiciel VIF pour gérer au quotidien et en temps réel les entrées et sorties des produits alimentaires : identification des fournisseurs, Date Limite de Consommation, quantités, origine et nature des produits. À tout moment, grâce à la consultation de ces informations, la Fédération se donne la capacité d'être réactive en cas d'alerte sanitaire pour intervenir avec la meilleure efficacité possible. La Fédération est reconnue organisme de formation en hygiène et sécurité des aliments : depuis 2008, ce sont plus de 30 000 personnes, de notre réseau et des associations partenaires, qui ont bénéficié de cette expertise. La mise à disposition gratuite par les Banques Alimentaires du logiciel de gestion Passerelle/Ticadi permet aux associations partenaires d'assurer le suivi des bénéficiaires, des stocks, de la distribution ainsi que des outils administratifs et de statistiques.

Les recommandations du PNSS sont prises en compte structurellement et prioritairement dans le travail de prospection de dons et d'achats des Banques Alimentaires, ainsi que dans la formation des prospecteurs.

Les achats, qu'ils soient financés par des fonds publics ou privés, sont basés sur des fiches techniques prenant en compte des critères de qualité avec une recherche constante de montée en gamme. Des tests gustatifs sont systématiquement effectués. Une attention particulière à l'origine France est portée.

- **Dans la politique des achats plus particulièrement :**

Par exemple, en décembre 2021, les achats effectués par la Fédération Française des Banques Alimentaires, ont porté sur 7 produits alimentaires retenus pour compléter les ressources en protéines et en fruits et légumes, produits fortement demandés par les associations et CCAS et épiceries sociales, partenaires des Banques Alimentaires.

Sur ces 7 denrées achetées, 5 sont fabriquées en France : haricots verts cultivés dans les Hauts-de-France, maïs cultivé dans le Sud Est de la France, Plat cuisiné élaboré à Saint Gilles Croix de Vie (85), lieu noir (Atlantique) proportionné et conditionné au Havre, oeufs en plein air d'origine France. Ainsi, 72% de cette dotation financière d'achat est fléchée vers de l'achat de productions alimentaires françaises.

3. L'IMPORTANCE DE LA DIVERSIFICATION DES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT ET CONSTRUCTION DE FILIÈRES DE SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE

- **La diversification des sources d'approvisionnement des Banques Alimentaires est actée, et va à l'encontre de l'affirmation d'une prépondérance des denrées du FEAD.**

Répartition des sources d'approvisionnement en 2020 :

- 38% grandes et moyennes surfaces en 2020, contre 44% en 2019
- 35% producteurs agricoles et industriels, contre 22% en 2019
- 17% Union Européenne/Etat (Fonds Européen d'Aide Alimentaire « FEAD » et Crédits National des Epiceries Sociales « CNES »)
- 10% Collectes Nationales

Source : Publication rapport annuel 2020 des Banques Alimentaires | Banques Alimentaires (banquealimentaire.org)

- **On constate des liens renforcés avec les filières agricoles, qui marque la montée en puissance de la notion d'approvisionnement local, un travail engagé par les Banques Alimentaires depuis plusieurs années et qui s'est accéléré à la faveur de la crise : en 2020 ce sont 1147 producteurs et coopératives engagés avec les Banques Alimentaires.**

1. Par le don volontaire des agriculteurs et transformateurs, qui donne lieu à une production spécifique pour construire des filières de solidarité alimentaires, quelques exemples :

Opération « Lait du cœur » - janvier 2021 : grâce à une initiative des producteurs de la Laiterie Saint Denis de l'Hôtel dans le Loiret, une extraordinaire chaîne de solidarité a vu le jour en janvier 2021 afin de fournir un million de litres de lait à l'ensemble du réseau des Banques Alimentaires, avec 133 producteurs engagés.

Opération Jus du Cœur - mai 2021 : suite au succès de l'opération Lait du Cœur de janvier 2021, notre partenaire LSDH nous a soutenu de nouveau en mai 2021, en mobilisant une autre filiale du Groupe sur un nouveau produit : Jus de Fruits d'Alsace. 620 000 litres de jus d'orange pour l'aide alimentaire des Banques Alimentaires (briques de 1L). L'opération a été co-construite avec notre partenaire Jus de Fruits d'Alsace (JFA), conditionneur, et a permis de mobiliser un réseau d'intervenants de la filière : producteurs de jus d'orange, fournisseurs d'emballage, transporteurs. Les briques de jus d'orange ont été livrées aux Banques Alimentaires. Celles-ci les ont distribuées à leur réseau d'associations partenaires.

Opération Les Agriculteurs ont du cœur : dons de lait des producteurs et prise en charge de la transformation par Lactalis au Space, et par Sodiaal au sommet de l'élevage ; soutien du Groupe coopératif VIVESCIA, de son entreprise de meunerie - Grands Moulins de Paris qui ont offert 11 tonnes de farine Francine, soit l'équivalent de 11 000 paquets de 1kg, à la Banque Alimentaire de la Marne.

Dons de fruits et légumes : en 2020, près de 545 tonnes de fruits et légumes ont été offerts à notre réseau par Fruidor (395 T de bananes Banane / 150 T de poireaux, de tomates, de choux, de carottes).

23% des dons fruits et légumes via Clickdon, le portail des dons agro-alimentaires des Banques Alimentaires, viennent par l'intermédiaire de Solaal, association reconnue d'intérêt général, qui facilite le lien entre les donateurs des filières agricoles et alimentaires et les associations d'aide alimentaire. Solaal est partenaire historique des Banques Alimentaires, cette coopération est complétée par des dons au niveau local.

2. Par l'achat

L'achat et la redistribution de denrées alimentaires locales ont été expérimentés depuis le début de la crise par la FFBA (subventions exceptionnelles nationales "Covid-19") et sur le terrain notamment dans la Manche, le Bas-Rhin, en Occitanie, dans les Hauts-de-France, en Nouvelle Aquitaine, etc.

Exemple avec l'opération "Bien Manger pour Tous" en Occitanie : utilisation du budget prévu pour les cantines des collèges, pour acheter des produits aux producteurs locaux et les remettre aux associations d'aide alimentaire :

→ Livraison pour la Banque Alimentaire d'Aveyron : 1 400 paniers pour le mois de novembre 2020 avec :

- Viandes : préparation hachée - Fermes du Pays Bourian,
- Légumes : assortiment de pommes de terre, carottes Bio - GAEC de Montredon
- Fruits : pommes - SCEA les Vergers de Pruines
- Produits secs : farine de blé - Moulin de Galat

Exemple avec l'opération du Conseil Régional de Bretagne : aide financière de la région a rendu possible l'achat de denrées auprès des filières bretonnes. Exemple à la Banque Alimentaire de Saint-Malo où ce fonds a permis d'obtenir 5 tonnes de denrées dont 2 palettes de potage, 2 palettes de sardines/thon, 2 palettes de pois/haricots verts.

4. L'ENJEU DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PAR L'ALIMENTATION, AU CŒUR DE LA MISSION DES BANQUES ALIMENTAIRES

Le cadre juridique fait clairement le lien entre aide alimentaire et accompagnement social. Ainsi, selon la loi dite "EGAlim", *"l'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement"*. Précurseur de cette logique, la FFBA a développé des actions d'accompagnement par l'alimentation dès la fin de l'année 1996, avec la production de fiches cuisine pédagogiques pour l'ensemble de son réseau.

Dès 2011, la FFBA a édité le guide "Les ateliers cuisine par le menu", qui marque la volonté de promouvoir de nouvelles formes d'accompagnement à destination des partenaires associatifs. L'atelier cuisine est en effet un moment de convivialité et d'échanges qui permet de cuisiner un plat ou un repas avec l'aide d'un animateur. Ce guide est en cours de refonte. Durant la crise, pour ne pas rompre le lien social au maximum, les Banques Alimentaires ont proposé des ateliers en distanciel complétant les 1259 ateliers qui ont pu se tenir en présentiel.

L'importance d'un accompagnement des bénéficiaires est étroitement liée à celui de faire découvrir (ou redécouvrir) certains produits alimentaires et d'amener la personne accueillie à se réapproprier l'acte vital que constitue la préparation d'un repas.

Les Banques Alimentaires ont aussi développé les actions de prévention santé. Par exemple, concernant le diabète qui est 3 à 4 fois plus fréquent parmi les populations précaires, elles montent des partenariats et projets avec la Fédération Française des Diabétiques, notamment pendant la semaine nationale de prévention du diabète. De même elles distribuent des kits de formation à l'alimentation infantile aux accompagnants des associations et CCAS partenaires.

Loin de se limiter à être des acteurs solidaires de la logistique alimentaire, les Banques Alimentaires ne cessent d'innover pour la solidarité :

- 5 000 ateliers-cuisine auprès de 40 000 personnes.
- 22 ateliers de transformation de produits alimentaires et 21 en projets
- 15 dispositifs itinérants et 10 dispositifs en projets pour répondre à la précarité en milieu rural et aller vers les personnes
- 8 chantiers d'insertion, pour assurer une mission d'accompagnement par l'emploi

4.1. POUR UNE SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT

La force du bénévolat : le renouvellement du bénévolat est un défi et une préoccupation constante des Banques Alimentaires pour construire jour après jour le lien social intergénérationnel autour des enjeux de l'alimentation. Une attractivité confirmée, avec 2,8% de nouveaux bénévoles en 2020 et + 6,5% de salariés. Sur 10 ans, ce sont 30% de bénévoles en plus qui se sont engagés dans le réseau.

Les Banques Alimentaires inscrivent leur action en pleine cohérence avec les Objectifs du Développement Durable, ce qui va totalement à l'encontre de l'affirmation de l'absence de solidarité avec les générations futures.



ODD 1 : Pas de pauvreté

- En France, deux millions de personnes entrent dans la catégorie de la grande pauvreté, cumulant de très faibles revenus et de nombreuses privations.
- 71% des personnes qui ont recours à l'aide alimentaire disposent de moins de 1 000 € par mois. L'aide apportée par les Banques Alimentaires représente 92€ euros par mois.



ODD 2 : Faim «zéro»

- Plus de 7 millions de personnes sont en situation de précarité alimentaire.
- En 2020, les Banques Alimentaires ont accompagné 2,1 millions personnes, contre 730 000 en 2009 : +171% en 11 ans.



ODD 3 : Bonne santé et bien-être

- Le rapport SOFI calcule que le coût de l'alimentation en matière de santé serait de 1 300 milliards de dollars par an et le coût climatique induit par les émissions de gaz à effet de serre de 1 700 milliards de dollars, à l'horizon 2030.
- 19% des bénéficiaires de l'aide alimentaire déclarent avoir du surpoids, 16% du diabète, 13% des maladies cardio-vasculaires (étude FFBA/Institut CSA 2020).
 - Les Banques Alimentaires développent la mise en place d'actions d'accompagnement complémentaires à la distribution : 5 000 ateliers-cuisine auprès de 40 000 personnes (2019).

ODD 4 : Education de qualité

- 963 000 jeunes de 16 à 25 ans n'étaient ni en études, ni en emploi, ni en formation en 2018, soit 13% de la classe d'âge (DARES ⁴).
- 63 000 jeunes sensibilisés par les Banques Alimentaires dans les établissements scolaires en 2020.
- 395 stagiaires et 158 services civiques accueillis dans les Banques Alimentaires.
- 7 115 jeunes participent à la Collecte Nationale.



ODD 12 : Consommation et production responsables : réduire de moitié le gaspillage alimentaire mondial d'ici 2030

- En France, près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont gaspillées, soit l'équivalent de 150 kg/hab./an.
- Dans les ordures ménagères, on trouve l'équivalent de 20 kg/hab./an de déchets alimentaires, dont 7kg de produits alimentaires emballés.
- Les Banques Alimentaires :
 - > 112 500 tonnes de denrées collectées.
 - > 75 000 tonnes sauvées de la destruction.



ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques

- Selon la FAO, si le gaspillage alimentaire était un pays, il serait le troisième plus gros émetteur de gaz à effet de serre.
- Les Banques Alimentaires :
 - > 75 000 tonnes sauvées de la destruction.
 - > 300 000 tonnes d'émissions eq.Co² évitées.



Réaction des Restos du Coeur au rapport « Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs »

2 FEVRIER 2022

Auteur.e.s

**LES RESTAURANTS
DU COEUR**

Le rapport de Terra Nova, « Vers une sécurité alimentaire durable », porte sur des sujets fondamentaux qui, évidemment, interpellent fondamentalement les associations d'aide alimentaire. La crise du covid19 a été à cet égard un accélérateur des réflexions déjà engagées : du côté des Restos du cœur, s'il faut se réjouir du fait qu'aucune rupture d'approvisionnement n'a été constatée au plus fort de la crise, certaines fragilités déjà connues (bénévolat âgé, locaux pas toujours adaptés, ...) doivent être prises en considération.

De ce point de vue, le rapport de Terra Nova apporte une pierre importante à l'édifice.

Il recèle cependant différentes faiblesses, dues principalement à une analyse très « macro » du dispositif d'aide alimentaire qui lui fait commettre certaines approximations ou erreurs d'appréciation, voire méconnaître certains éléments essentiels, en particulier concernant les Restos, ce qui est compréhensible compte tenu de l'absence d'échanges avec les principaux acteurs de l'aide alimentaire par les auteurs du rapport.

Ceci entache une partie des conclusions. Loin de nous l'idée de nier les insuffisances ou les faiblesses de l'aide alimentaire que nous vivons au quotidien : difficultés, voire honte, des personnes accueillies à rejoindre la première fois un centre Restos, importantes « zones blanches » où n'existe aucune aide alimentaire alors que la pauvreté y existe comme ailleurs, locaux partiellement inadaptés à un accueil irréprochable, diversité insuffisante des produits, pourcentage trop faible de produits durables et locaux, etc. Mais l'existence de ces faiblesses, réelles, ne justifient pas l'expression d'affirmations peu nuancées, caricaturales ou même totalement fausses que l'on trouve dans le rapport.

On trouvera ci-dessous quelques éléments permettant d'étayer cette analyse critique.

La principale erreur est de considérer que le dispositif repose principalement sur les dons de la grande distribution, dons explicitement reliés à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Page 20 : « *Ce système est basé sur des dons de denrées alimentaires avec un fort soutien financier de l'Etat* » ; l'aide alimentaire « *est paradoxalement dépendante du gaspillage.* »

Page 26 : « *Les achats, bien que jouant un rôle de rééquilibrage nutritionnel des denrées distribuées restent minoritaires.* »

Page 32 : « *La seconde source d'approvisionnement majoritaire des associations est celle des dons en provenance des acteurs économiques* »

Ces affirmations sont également présentes dans l'article cité en note 49 de bas de page : «*La crise du Covid-19 met en lumière le nécessaire remise en cause de l'aide alimentaire*» où l'on peut lire :

«*En France, le système d'aide alimentaire est principalement basé sur des dons de produits*»

« *Une dépendance paradoxale au gaspillage* »

Toutes ces affirmations sont fausses en ce qui concernent les Restos, comme d'ailleurs le montre le tableau 1 de la page 27 : le FEAD, les denrées achetées par les Restos sur leurs fonds propres issus de la générosité du public, ou les particuliers lors des collectes organisées dans les magasins représentent les deux tiers des approvisionnements. Il est donc tout à fait abusif de parler de la « dépendance » du système au gaspillage.

D'autre part, cette vision considère que tout don alimentaire est par nature lié à la lutte contre le gaspillage alimentaire, ce qui est inexact. Enfin, les produits « sauvés » du gaspillage ne sont pas des sous-produits et ceux qui sont fournis aux personnes sont évidemment triés en amont.

Une autre affirmation contestable est celle consistant à présenter comme une faiblesse la dépendance du système au bénévolat (thème présent dans le rapport comme dans l'article déjà cité). Or la crise que nous venons de traverser a précisément démontré le contraire : les bénévoles Restos ont été présents, dans la rue comme dans les centres de distribution, et il faut noter que le service a été rendu, sans aucune rupture d'approvisionnement, démentant l'affirmation selon laquelle le dispositif logistique est lourd et peu performant. L'analyse que l'on peut faire n'est donc pas la fragilité due à la prédominance du bénévolat, mais la fragilité due à la pyramide des âges dudit bénévolat.

En effet, aux Restos, le bénévolat est principalement âgé, ce qui, en période de pandémie, a pu mettre en difficultés certaines de nos équipes dont une part significative de bénévoles s'était mise en retrait. Fort heureusement ces difficultés ont été temporaires car nous avons bénéficié d'un afflux remarquable de nouveaux bénévoles plus jeunes qui sont venus consolider nos équipes (54 000 candidatures). **L'un des enseignements principaux de cette crise vis-à-vis du bénévolat est néanmoins que nous devons le consolider d'urgence en le rajeunissant et en le diversifiant.**

Le rapport de Terra Nova fait aussi l'impasse sur un élément essentiel de l'activité des Restos, élément qui est le cœur de leur projet social : l'accueil et l'accompagnement des personnes accueillies. L'aide alimentaire stricto sensu n'est que la porte d'entrée vers une proposition d'aide globale à la personne qui permette à cette dernière de sortir des difficultés qui l'ont fait frapper à la porte des Restos et, in fine, de ne plus avoir besoin des Restos, ce qui montre que l'aide alimentaire n'est pas seulement dans une démarche « curative » : elle a vocation à faciliter le lien social, par exemple autour d'activités de préparation de repas, mais plus largement l'insertion par une aide globale à la personne, et donc à lutter contre la reproduction de la pauvreté.

C'est ainsi qu'ont été développées au fil du temps des activités d'accompagnement dans les démarches administratives, de soutien à la recherche d'emploi, de cours de français et de soutien scolaire, d'initiation au numérique, de sorties culturelles et de départ en vacances, de micro-crédit et de conseils budgétaires, sans oublier des activités d'estime de soi comme la coiffure. Les Restos gèrent en outre une centaine d'ateliers-chantiers d'insertion dans lesquels passent chaque année 2 200 salariés très éloignés de l'emploi et qui en sortent pour moitié avec un CDI, un CDD de plus de six mois ou pour intégrer une formation qualifiante.

Cette activité méconnue des Restos (et d'autres associations) mériterait d'être au moins évoquée, ce qui aurait le mérite de nuancer l'affirmation selon laquelle (page 79) « *Les réponses les plus récentes continuent à aller dans le sens de « la solidarité auprès de publics précaires »* basée sur l'aide alimentaire et sans remettre en cause l'existence de cette précarité en France ». Nous n'avons évidemment pas la prétention, à notre échelle, d'être en mesure d'éradiquer la précarité des personnes que nous accueillons même si nous y contribuons. Mais nous y participons et les propositions de réforme ou d'évolution qui sont évoquées (chèque alimentaire, Sécurité sociale alimentaire, etc.) doivent prendre en compte cette dimension car la précarité alimentaire n'est qu'une des faces de la précarité en général.

Enfin, un dernier élément mériterait d'être fortement nuancé : celui qui touche « au manque de dignité » pour les personnes accueillies de l'aide alimentaire. Loin de nous l'idée de nier cette réalité que nous connaissons bien et que les personnes accueillies nous rapportent en nous disant par exemple « qu'elles ont eu honte la première fois qu'elles ont franchi la porte des Restos ». C'est précisément pour cela que nous donnons une importance fondamentale au premier accueil et que nous formons les bénévoles pour que celui-ci soit le plus bienveillant et chaleureux possible. Tout n'est pas parfait mais au moins pouvons-nous affirmer que le sentiment de honte disparaît au bout d'un certain temps : **d'ailleurs, beaucoup de personnes accueillies rejoignent le projet des Restos en devenant elles-mêmes bénévoles.**

Sur ce sujet le problème, réel, mériterait d'être évoqué autrement que de façon caricaturale en décrivant des distributions de rue dans un quartier de Marseille (page 38). Cette situation ne représente pas la réalité de l'aide alimentaire en France. Bien entendu, ce problème de dignité des personnes accueillies ne pourra être réglé que par la sortie complète de la pauvreté, mais il s'agit là d'une ambition nécessaire, mais hors de portée des seules associations d'aide alimentaire.

Autres sujets méritant des précisions ou contenant des erreurs :

- Page 22 : Une confusion est faite sur l'amendement Coluche, qui, contrairement à ce qui est indiqué, ne concerne pas le don des entreprises (loi mécénat de 2003) mais le don des particuliers. Il n'y a donc aucun lien entre la défiscalisation des entreprises et l'amendement Coluche voté en 1988. En outre, contrairement aux informations contenues dans le schéma de la page 23, **la loi Garot n'a créé aucun dispositif fiscal sur le don alimentaire, qui existait déjà auparavant.**
- Page 29 (et page 41) : « *En particulier, il apparaît qu'un nombre important de denrées ne peut être distribué du fait de DLC (date limite de consommation) trop courtes, et sont donc jetées par les associations, avec des enjeux de gestion du tri qui ne peut être correctement réalisé par les associations et constitue de fait un transfert de coûts des entreprises vers les collectivités territoriales.* » C'est un point de vigilance pour les Restos qui interviennent auprès des commerces qui ne respectent pas la loi (les DLC doivent être d'au moins 48h et les produits donnés doivent être de qualité).
- Page 32 : « Ces produits à longue durée de vie, en particulier les plats cuisinés et certains légumes en conserve, ne correspondent pas toujours aux préférences alimentaires des utilisateurs. Ils sont a minima refusés par ces derniers ou parfois même jetés après distribution. ». L'affirmation selon laquelle les personnes accueillies jetteraient une partie de l'aide qui leur est donnée met en exergue des situations marginales dont la description relève davantage de propos de café du commerce ou de réseaux sociaux, propos tenus par des personnes hostiles aux précaires. Il est vrai que certaines personnes accueillies peuvent hésiter à refuser l'aide, de peur de ne pas en disposer la fois suivante. Les bénévoles s'efforcent de limiter cette crainte et expliquent que d'autres denrées peuvent leur être proposées.
- Page 95, tableau 6.3 : le tableau cite les colis alimentaires, préparés à l'avance. C'est la solution qui a été choisie au plus fort de la crise sanitaire, en raison de l'impossibilité de faire pénétrer les personnes accueillies dans les locaux de distribution. Mais la situation revient peu à peu à la normale, avec de la distribution « au choix », accompagnée par un bénévole. Même si le choix n'est pas aussi important que dans un magasin classique les personnes ne se voient plus imposer un colis préparé à l'avance. Cette distribution au choix n'est pas citée dans le tableau alors que c'est le mode usuel aux Restos, hors période de crise sanitaire. Elle le mériterait car c'est un point essentiel pour la dignité des personnes, évoquée par ailleurs.

Réponse des auteurs du rapport "Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs" aux associations.

2 FEVRIER 2022

Auteurs et autrices

FRANCE CAILLAVET
NICOLE DARMON
CHRISTOPHE DUBOIS
CATHERINE GOMY
DOUDJA KABECHE
DOMINIQUE PATUREL
MARLÈNE PERIGNON

L'objectif principal de notre rapport était de proposer des principes directeurs pour promouvoir une sécurité alimentaire durable, ce qui a nécessité de dresser un état des lieux de l'insécurité alimentaire en France et des réponses qui y sont apportées. Celles-ci prenant majoritairement la forme d'une aide alimentaire consistant à distribuer des denrées en nature, cette aide a nécessairement été l'objet d'une attention plus détaillée.

Lors d'une réunion de présentation du rapport, plusieurs représentants d'associations agissant dans le domaine de l'aide alimentaire ont souligné l'intérêt du rapport quant à sa capacité à « ouvrir le nécessaire chantier de lutte contre la précarité alimentaire et matérielle » mais nous ont reproché :

- 1. de dresser des « constats erronés, approximatifs ou très partiels » « sans avoir pris la peine d'échanger » avec les associations, et ainsi alimenter des « débats théoriques » ;
- 2. de négliger le rôle d'accompagnement social des associations, et de ne pas mentionner que l'aide alimentaire est considérée comme « une porte d'entrée » et même « un levier d'inclusion sociale » pour les personnes précaires ;
- 3. d' « ignorer la diversité des sources d'approvisionnement » des associations et ainsi surestimer le lien entre aide alimentaire et gaspillage ;
- 4. de ne pas reconnaître « l'économie circulaire vertueuse » dans laquelle s'inscrirait « le lien entre gaspillage et précarité alimentaire » ;
- 5. de créer des clivages entre les structures.

Voici nos réponses :

1. En ce qui concerne les constats, notre analyse a mobilisé des concepts (insécurité alimentaire, alimentation durable...) dont les définitions ont fait l'objet de rapports d'expertises et de réunions de consensus. Elle s'est appuyée sur un large corpus de données de formats (articles, ouvrages, thèses, mémoires, rapports d'études, sites internet, ...) et d'origines diverses. L'ensemble de ces sources est clairement référencé dans le document. Nous avons accordé une attention particulière à la littérature concernant la sécurité alimentaire, les inégalités sociales de santé et en matière d'alimentation et de nutrition, la lutte contre la précarité alimentaire, aux rapports d'études menées par des institutions telles que l'Anses, l'IGAS, Santé Publique France, le CNA, l'ONPES, l'INSEE, la DREES, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et, bien sûr, aux textes de loi... Au-delà de ces sources officielles, nous avons aussi examiné plusieurs rapports publiés par les ONGs elles-mêmes (associations habilitées à distribuer de l'aide alimentaire et associations de lutte contre la pauvreté telles que le Secours Catholique, le Secours Populaire français ou ATD Quart Monde), ainsi que certaines ressources comme la plateforme PrecaAlim de recensement de nombreux dispositifs dédiés à la lutte contre la précarité alimentaire. Ainsi, compte tenu de la richesse et de l'abondance de ces sources, dont certaines étaient de surcroît relativement récentes, mais aussi de nos expertises reconnues, nationalement et internationalement, chacun.e dans nos champs disciplinaires respectifs, sur la thématique de la précarité alimentaire, il n'a pas été choisi de mener d'entretiens supplémentaires auprès du monde associatif.

2. Concernant le rôle social associé à l'aide alimentaire par les politiques publiques sociales, nous ne le négligeons pas. Utiliser l'accès à l'alimentation comme un moyen d'orienter les personnes en situation de précarité vers un accompagnement social peut se justifier du fait du rôle éminemment social de l'alimentation et de sa contribution à l'expression de l'identité culturelle des individus. La loi Egalim indique que « l'aide alimentaire consiste à fournir des denrées et à proposer un accompagnement à des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale », contribuant ainsi au « développement de leurs capacités ». Néanmoins, il n'est pas prouvé que la fourniture de denrées en nature soit nécessaire à la réalisation de cet accompagnement. En outre, nous pensons qu'un accompagnement adapté pourrait être entravé par les contraintes administratives, matérielles et logistiques qui pèsent sur ces distributions de denrées.

3. En ce qui concerne la diversité des sources d'approvisionnement, nous ne voyons pas en quoi elle a été ignorée dans notre rapport. Le tableau 1 indique clairement les différents types de provenance des denrées, en les quantifiant. Nous avons d'ailleurs échangé à ce propos par email en avril 2021 avec les Restaurants du Cœur, la Fédération française des Banques alimentaires et le Secours populaire pour demander confirmation des informations figurant dans le rapport de l'IGAS à propos des tonnages collectés et distribués. Les volumes étaient parfaitement concordants et nous avons donc conservé les statistiques du rapport IGAS.

4. En ce qui concerne l'économie circulaire vertueuse dans laquelle s'inscrirait le lien entre gaspillage et aide alimentaire, il nous semble que cette affirmation nécessite d'être étayée. Notre rapport a souligné le manque de données factuelles et l'absence d'analyse environnementale qui pourrait permettre d'évaluer de façon robuste la durabilité des dispositifs d'aide alimentaire. Trop souvent, le concept d'économie circulaire^[1] est réduit à une optimisation de la gestion des déchets et ne prend pas en compte un élément majeur qui est la prévention de la production de déchets. Notre rapport ne remet pas en question l'importance de limiter le gaspillage alimentaire, mais souhaite attirer l'attention sur la nécessité de développer des mesures préventives, visant à limiter en amont la surproduction due à nos choix de systèmes alimentaires, au lieu de miser principalement sur la gestion des surplus.

5. Concernant les clivages qui résulteraient de la mise en avant des limites du système d'aide alimentaire, nous souhaitons préciser que ce rapport fait état de la situation et n'apporte aucun jugement quant au travail considérable effectué par les bénévoles et les salarié.es des associations d'aide alimentaire. Au contraire, il mentionne clairement que les choix faits en matière de politiques publiques font reposer sur les associations tout le poids de la mission opérationnelle. Dans notre rapport, il ne s'agissait pas de pointer du doigt les points faibles de certains dispositifs en particulier ni de les comparer, mais de synthétiser les constats des limites du système actuel d'aide alimentaire, qui ont déjà fait l'objet de rapports mais qui ne sont pas suffisamment connus du grand public. Notre objectif est d'ouvrir une réflexion plus large à l'ensemble de la société, de proposer des principes directeurs pour un système favorable à une sécurité alimentaire durable et ainsi de construire les bases d'un débat constructif.

En conclusion, nous ne pouvons que constater l'incapacité, depuis plus de 30 ans, des gouvernements successifs et des dispositifs existants à juguler l'insécurité alimentaire et l'ensemble de ses effets négatifs sur les personnes et sur la société. A ce titre, la démultiplication actuelle des formes d'aide alimentaires dites « innovantes » est une preuve en elle-même du besoin de repenser l'ensemble du système. Face à ce constat et aux urgences environnementales et sanitaires, nous ne faisons que défendre l'idée qu'il est grand temps de réfléchir à la mise en place rapide d'un dispositif de droit commun qui permettra un accès à une alimentation plus durable pour l'ensemble de la population, intégrant comme cela est préconisé depuis longtemps dans le domaine de la santé publique un volet curatif (réservé aux situations d'urgence dont le nombre et l'intensité devraient progressivement décroître) et un volet préventif qui devrait s'établir selon un principe d'universalisme proportionné.

[1] L'économie circulaire devrait être appréhendée dans sa globalité, à savoir : « un système économique d'échange et de production qui à tous les stades du cycle de vie des produits vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources, à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus, dans lequel la valeur des produits, des matières et des ressources est maintenu dans l'économie aussi longtemps que possible et la production de déchets est réduite au minimum » (cf norme AFNOR XP X30-901).

Il s'agit d'ouvrir le débat sur le rôle de l'ensemble des parties prenantes :

- les particuliers, sans oublier les personnes en situation de précarité
- les travailleurs sociaux, acteurs de l'aide alimentaire, associations de lutte contre la pauvreté,
- bénévoles issus de la société civile
- les acteurs privés de la chaîne alimentaire (agriculteurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs ...),
- les pouvoirs publics, du national au local
- les réseaux et collectifs militants, ONG, syndicats
- les chercheurs et universitaires.

Nombre de ces acteurs s'accorderont à dire que l'aide alimentaire n'est pas la solution optimale pour prévenir l'insécurité alimentaire, le gaspillage alimentaire, et l'exclusion sociale... Alors pourquoi ne pas tenter de repenser ensemble les rôles de chacun dans la construction d'une sécurité alimentaire durable ? Nous pensons que le projet de sécurité sociale de l'alimentation que nous décrivons dans notre rapport peut fournir une base privilégiée de réflexions et d'échanges pour nourrir des débats que nous espérons fructueux et dont nous sommes d'accord sur le fait qu'ils ne doivent pas rester purement théoriques.